Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-29_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.
Secrétaire de séance : MACHET Bernadette
Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 29-04-2026-CM : Subvention à TERRE D'ARMOR HABITAT pour la construction de 4 logements locatifs sociaux situé Impasse du Tertre Grall

Le bailleur social TERRES D'ARMOR HABITAT a déposé une demande de financement pour l'opération de construction de 4 logements locatifs sociaux auprès de la commune et de Saint-Brieuc Armor Agglomération, à hauteur de 31 000 €. Ainsi, la proposition est de subventionner comme suit :

- 2 PLUS = 2 * 7 500 € = 15 000€
- 2 PLAI = 2 * 8 000 € = 16 000€

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;

Vu le PLH adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2025 ;

Vu le guide des aides habitat adopté par le conseil d'agglomération ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 06 mai 2026 ;

Considérant la demande d'aide adressée à la commune par TERRES D'ARMOR HABITAT ;

Considérant que l'aide apportée par la commune est de 31 000 € ;

Vu les crédits prévus à cet effet au budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE à TERRES D'ARMOR HABITAT une aide à la construction de 31 000 € pour l'opération « Impasse du Tertre Grall »,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec TERRES D'ARMOR HABITAT tout document relatif à cette opération,

PRECISE que le versement de la subvention interviendra en une seule fois, à la livraison définitive des logements.

Le Maire
Erwann LARUPT

MAIRIE BINIC-ETABLES-SUR-MER (22)